# Déclaration liminaire CCP des non-titulaires ATSS 29 juin 2017

La CGT Éduc'Action Nantes dénonce vivement les annonces du nouveau gouvernement et s'inquiète fortement de la casse programmée du code du travail prévue par ordonnances dans l'été et qui conduira à l'évidence au renforcement de la précarisation des salarié-es.

Dans l'Éducation nationale, le plan dit de résorption de la précarité qui arrive à son terme l'année prochaine est largement insuffisant en nombre de postes titulaires pourvus. Par ailleurs, le résultat du concours réservé de catégorie C est révélateur. Sur 14 possibilités de titularisation annoncées, seul 7 candidat.es éligibles ont été reçu.es. Que deviennent les 7 possibilités supplémentaires ?

Finalement, malgré le discours bienveillant de façade du rectorat sur la nécessaire titularisation des contractuel.les, le recours aux non-titulaires reste un axe majeur de la gestion des personnels par le rectorat de l'académie de Nantes.

Pire, il a davantage précarisé certains personnels cette année en multipliant des propositions de vacation à la journée que les personnels se sont vus contraints d'accepter. Depuis plusieurs années, la CGT revendiquait une transparence des grilles salariales et leur communication aux agents. Lors du GT, l'académie de Nantes a enfin proposé des grilles mais qui restent encore trop faibles notamment pour les agents en CDD de catégorie C. Ce nouveau cadre de gestion salariale ne fait que banaliser la non reconnaissance du travail des agents contractuels qui fournissent le même travail que les agents statutaires. Il engendra d'autres inégalités de traitement par la non-automaticité des revalorisations salariales soumis aux résultats de l'entretien professionnel pour les CDI ou de la fiche de renouvellement de candidature.

La CGT Éduc'Action considère qu'il faut ouvrir en urgence des négociations pour la mise en place d'un véritable plan de titularisation, sans condition de concours ni de nationalité avec une formation adaptée pour mettre fin à la précarité. À défaut, la CGT Educ'Action Nantes profite de cette CCP pour défendre la garantie de réemploi de tou-tes.

La CGT Éduc'Action dénonce également la politique académique qui continue à interrompre les contrats des agents sur la période estivale au lieu d'établir des contrats jusqu'au 31 août, notamment quand les contractuel.les sont en poste depuis plusieurs mois. Ce n'est pas de la faute des contractuel.les si les services ferment, les laissant sans revenus ni allocations chômage sur une longue période d'été.

Suite au courrier de la CGT Educ'Action Nantes concernant le transfert de l'ARE vers Pôle Emploi, la réponse du recteur confirme qu'il y aura bien un décalage dans le versement des allocations, notamment pour les nouveaux /elles inscrit.es. Ce décalage mettra encore plus en difficulté des personnels déjà en situation de précarité. Ce manque de communication de l'administration en amont ne doit pas pénaliser les personnels et l'administration doit proposer aux agents qui en auraient besoin une aide en mobilisant les services de l'action sociale.

Nous avons bien conscience que les différentes demandes peuvent occasionner une augmentation des tâches pour les personnels gestionnaires de la DIPATE. Vous savez notre attachement aux conditions de travail des personnels. C'est pourquoi, nous vous demandons également de renforcer en effectif la DIPATE 4 en postes de titulaires et de tout mettre en œuvre pour que le service soit doté des outils de gestion les plus adaptés.

La CGT Éduc'Action Nantes